

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Décisions du Maire du 29 juin 2026 au 14 septembre 2026

N°	DATE	OBJET	DECISION
10	23/07/2026	Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – Sécurité routière	Approbation du programme de travaux visant à améliorer la sécurité routière RD 15 (partie), pour un montant total de 15 182.00 € HT Demande de subvention au titre du produit des amendes de police auprès du Département de l'Hérault la plus élevée possible.
11	31/07/2026	Création d'une zone de biodiversité - Suivis écologiques jusqu'en 2030 et élaboration du plan de gestion - Désignation du prestataire	Désignation du Cabinet BARBANSON Environnement pour un montant total de 59 975.10 € HT.
12	31/07/2026	Création d'une zone de biodiversité – Mission coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) – Désignation du prestataire	Désignation du bureau APAVE pour la réalisation de la mission Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) pour un montant total de 2 400.00 € HT.
13	05/08/2026	Création d'une zone de biodiversité et de défense incendie - Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Hérault	Approbation du programme de travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 791 293.10 € HT Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault la plus élevée possible.
14	26/08/2026	Assignation devant le Tribunal Judiciaire de Béziers – Lotissement le Clos des Cigales – Intempéries du 8 mars 2026	Désignation de la SELARL d'Avocats ELEOM Béziers-Sète 16, place Jean Jaurès 34500 BEZIERS pour représenter et défendre les droits et intérêts de la Commune devant le Tribunal judiciaire de Béziers dans cette affaire.
15	27/08/2026	Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Commune de BOUJAN SUR LIBRON - Palais des Sports	Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée d'espaces au sein du Palais des Sports, Parc de Mazeran à Béziers pour les séances d'éducation physique des élèves de l'école primaire de la Commune de Boujan sur Libron – Convention d'une durée de 1 an à compter de sa date de signature, renouvelable tacitement 4 fois pour la même durée, soit une durée maximale de 5 ans.

16	03/09/2026	Convention de mise à disposition des locaux du Centre de Loisirs maternel « Les Canaillous » au profit du Relais Petite Enfance Béziers Méditerranée	Mise à disposition, au Relais Petite Enfance, des locaux du centre de loisirs maternel « Les Canaillous » de la commune de Boujan sur Libron (Lundi ou vendredi matin 2 fois par mois). Les modalités de mise à disposition sont définies dans la convention conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.
17	09/09/2026	Système de vidéoprotection – Contrat de maintenance – Désignation du prestataire	Désignation de la société Ineo Infracom pour la réalisation des prestations de maintenance préventive, évolutive et curative sur l'installation du système de vidéoprotection - Forfait annuel : 6 900.00 € HT (51 caméras) - Forfait annuel par caméra supplémentaire : 135.00 € HT - Durée : du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 renouvelable 3 fois soit un total de 4 ans.
18	10/09/2026	Création d'une zone de biodiversité – Suivi écologique du site de compensation sur 5 ans – Désignation des prestataires	Désignation de : - SB Biodiversité pour assurer la prestation suivante : suivi faunistique du site de compensation sur 5 ans pour un montant total de 15 000.00 € HT. - SOLDANELLE pour assurer la prestation suivante : suivi flore, habitats naturels et zone humide du site de compensation sur 5 ans pour un montant total de 10 325.00 € HT.
19	11/09/2026	Provision pour créances douteuses	Le montant de la provision pour créances douteuses est fixé à la somme de 1 020.00 € (Mille vingt euros) correspondant aux loyers impayés du garage n°10 du mois d'août 2023 au mois de juillet 2024. Emission d'un mandat au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » d'un montant de 1 020.00 €.